



Direction de l'Éducation, de la Jeunesse
et de l'Orientation Scolaire
Service Finances et Conventions des Lycées

DIRECTIVES TARIFAIRES REGIONALES 2026

RESTAURATION SCOLAIRE ET HÉBERGEMENT

(entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2026)

A jour de la dernière CP du 22 mai 2026

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : LP PAUL LANGEVIN

VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT : BEAUCAIRE

Par ses délibérations n°CP/2025-10/06.12, n°CP/2025-12/06.09, n°CP 2026-02/06.09 et n°CP 2026-05/06.15 des 3 octobre 2025, 12 décembre 2025, 20 février 2026 et 22 mai 2026, la Commission permanente a voté la tarification des établissements pour l'exercice 2026 ainsi que le règlement régional de la restauration et de l'hébergement applicable au 1^{er} septembre 2026 joint en annexe.

I. TARIFICATION DE LA RESTAURATION POUR LES ELEVES ET APPRENANTS

À compter de la rentrée de septembre 2026, l'ensemble des lycées publics de la Région Occitanie devra proposer au choix des familles, deux régimes de tarification pour les apprenants déjeunant régulièrement à la restauration scolaire : la formule au ticket (paiement du repas à l'unité) et la formule au forfait de demi-pension.

Dorénavant, le ticket pourra servir quotidiennement et ne sera plus réservé aux repas occasionnels.

Ainsi, les établissements seront tenus de proposer une offre tarifaire complète comprenant, a minima, les forfaits de demi-pension sur 4 et 5 jours et le tarif au ticket. Selon leurs organisations, les établissements pourront également proposer des forfaits de demi-pension sur 3 ou 2 jours. Dans ce cas, il leur reviendra de définir les jours d'accès au service de restauration.

Il appartiendra ainsi aux familles de sélectionner l'offre de restauration la plus adaptée à leur situation.

L'ensemble des forfaits de restauration est calculé sur les 33 premières semaines de fonctionnement de l'année scolaire. Ces 33 semaines correspondent à 160 jours d'ouverture du service, déduction faite des jours fériés. ($33 \times 5 = 165$ jours - 5 jours fériés = 160 jours).

Tarification de la restauration à compter de la 34^{ème} semaine : en cas de poursuite effective de la fréquentation des services de restauration à partir de la 34^{ème} semaine, les demi-pensionnaires se verront appliquer le tarif unitaire du repas au forfait soit 3,70 €. Les élèves ayant mangé occasionnellement au ticket sur l'ensemble de l'année scolaire, conserveront le tarif au ticket, soit 4,60 €

RESTAURATION DES ELEVES ET APPRENANTS (LYCEENS, BTS, CPGE)		
PRESTATIONS	TARIFS FORFAIT 33 SEMAINES	TARIFS UNITAIRE DU REPAS (Tarif à appliquer à compter de la 34 ^{ème} semaine pour les demi-pensionnaires)
Forfait demi-pension base 5 jours (160 jours)	592,00 €	3,70 €
Forfait demi-pension base 4 jours (128 jours)	473,60 €	3,70 €
Tarif au ticket	4,60 €	

II. TARIFICATION DE L'INTERNAT POUR LES ELEVES ET APPRENANTS

L'ensemble des forfaits d'internat est calculé sur les 33 premières semaines de fonctionnement de l'année scolaire.

Tarification de l'internat à compter de la 34^{ème} semaine : en cas de poursuite effective de la fréquentation des services de restauration et d'hébergement à partir de la 34^{ème} semaine, les internes se verront appliquer le tarif internat proratisé sur une, deux, trois semaines, ou à la journée.

Adaptation des forfaits d'internat : les forfaits internat sont composés de trois parts : la part restauration, la part nuitée et la part petit-déjeuner. La tarification de l'internat est donc calculée sur la base des tarifs unitaires de chaque part, en fonction du nombre de prestations (déjeuners, dîners, petits-déjeuners et nuitées) de chaque forfait. Ces forfaits peuvent s'adapter aux besoins et au fonctionnement des établissements (forfaits 5j/3n, 5j/5n, 7j/7n ... cf. page 3).

Les forfaits d'internat présentés ci-dessous sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin de l'année civile.

INTERNAT DES LYCEENS						
PRESTATIONS		TARIFS FORFAIT 33 SEMAINES	TARIFS 1 / 2 / 3 SEMAINES SUPPLEMENTAIRES			TARIFS UNITAIRE A PRORATISER
			1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Forfait internat 5j/4n	Part hébergement (Nuitée)	232,00 €	7,25 €	14,50 €	21,75 €	1,81 € / Nuitée
	Part petit-déjeuner (PDJ)	150,00 €	4,69 €	9,38 €	14,06 €	1,17 € / PDJ
	Part restauration (DP5J + DP4J)	1 065,60 €	33,30 €	66,60 €	99,90 €	3,70 € / Repas
TOTAL forfait internat 5j/4n Soit 5 déjeuners, 4 dîners, 4 PDJ et 4 nuitées		1 447,60 €	45,24 €	90,48 €	135,71 €	10,38 € / tarif journalier comprenant : 1 PDJ, 1 déjeuner, 1 dîner et 1 nuitée
Forfait interne-externé 5j/4n Soit 5 déjeuners, 4 dîners, et 4 PDJ		1 215,60 €	37,99 €	75,98 €	113,96 €	